



HAL
open science

**Pour une analyse configurationnelle des élections.
Norbert Elias et le vote.**

Christophe Voilliot

► **To cite this version:**

Christophe Voilliot. Pour une analyse configurationnelle des élections. Norbert Elias et le vote.. Cultures & conflits, 2018, 109, pp.83-104. 10.4000/conflits.19987 . hal-04326631

HAL Id: hal-04326631

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04326631v1>

Submitted on 2 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une analyse configurationnelle des élections. Norbert Elias et le vote

Towards a Configurational Analysis of Elections. Norbert Elias and the Vote

Christophe Voilliot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/19987>

DOI : 10.4000/conflits.19987

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 20 juillet 2018

Pagination : 83-104

ISBN : 978-2-343-15504-3

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Christophe Voilliot, « Pour une analyse configurationnelle des élections. Norbert Elias et le vote », *Cultures & Conflits* [En ligne], 109 | printemps 2018, mis en ligne le 20 juillet 2020, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/19987> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.19987>

Pour une analyse configurationnelle des élections. Norbert Elias et le vote

Christophe VOILLIOT

Christophe Voilliot est maître de conférences HDR en science politique à l'université Paris-Nanterre et chercheur au Sophiapol. Ses recherches portent sur l'histoire des musiques improvisées en France et de la critique musicale en lien avec les dynamiques d'engagement politique des acteurs des champs de production artistique et du champ de la critique. Publications récentes : Le département de l'Yonne en 1848. Analyse d'une séquence électorale, Éditions du Croquant, 2017 ; « Free jazz made in France. Contribution à l'étude des dynamiques de radicalisation dans la France des années 1960 et 1970 », Politix, 2017/4 (n° 120), pp. 179-200.

Soucieux d'étudier les processus de longue durée, Norbert Elias ne s'est guère intéressé aux circonvolutions des pratiques électorales ¹. Lui-même semble d'ailleurs avoir accordé peu d'importance à l'opération électorale, à son déroulement, à son importance politique aussi bien qu'à sa genèse. Interrogé à la fin de sa vie sur les luttes politiques en Allemagne au début des années 1930, il avoua, un peu embarrassé, ne pas avoir voté en 1932 : « Parce que... je veux dire, la langue des hommes politiques était si manifestement imbibée d'affirmations que je considérais comme fausses... Bien sûr mes sympathies allaient tout à fait à la lutte de la gauche, et je faisais de mon mieux pour les aider. Mais l'idéologie de la gauche n'était pas réaliste. Au fond, les sociaux-démocrates et les syndicats – comme mon père – croyaient à l'État de droit ² ». Alors que ses interlocuteurs revenaient un peu maladroitement à la charge en affirmant qu'eux au moins auraient voté, Norbert Elias leur répondit sous forme de question : « Et vous auriez alors eu l'illusion d'avoir fait quelque chose ? », ajoutant un peu plus loin que dans le contexte de l'époque « le fait d'aller voter n'était plus l'essentiel. Cela aurait tout au plus servi à se décharger sur le plan émotionnel, rien d'autre ³ ». La réponse ayant visible-

-
1. La tâche qu'il fixait à la sociologie était « précisément de rendre ces processus aveugles et incontrôlables plus accessibles à l'entendement humain ». Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Presses-Pocket, coll. « agora », 1993 (1^{ère} éd. fr. 1981), p. 189.
 2. *Norbert Elias par lui-même*, Paris, Presses-Pocket, coll. « agora », 1995 (1^{ère} éd. fr. 1991), pp. 58-59. Ce livre a été réalisé à partir de sept entretiens qui ont eu lieu en anglais en 1984.

ment intrigué A. J. Heerma van Voss et A. van Stolk, les deux étudiants néerlandais qui lui faisaient face, il leur concéda par la suite avoir peut-être voté avant 1939 : « C'est possible, mais je ne m'en souviens pas. Ce qui est sûr, c'est que je n'ai jamais voté en Angleterre, où je n'ai obtenu ma naturalisation que très tardivement ⁴ ». Ce désintérêt apparent pour le vote ne signifiait pas pour autant qu'il ne prêtait pas attention à la vie politique de son pays. « Je suivais la politique avec beaucoup d'intérêt ⁵ », précisa même Elias, complétant sa réponse en évoquant avec une grande précision un discours d'Hitler qu'il avait pris le risque physique d'aller écouter en personne à Francfort à la même époque. Quoi qu'il en soit de ce rapport paradoxal au vote, il est néanmoins possible de mobiliser la sociologie de Norbert Elias pour forger des instruments d'analyse des ressorts aussi bien que de l'évolution des luttes électorales, tant il apparaît que « l'œuvre éliassienne » recèle des éléments majeurs pour « l'analyse sociale de la politique ⁶ ». Le recours à la notion de « configuration ⁷ » pour étudier les pratiques électorales a l'avantage d'éviter de s'en tenir aux deux notions centrales de l'analyse sociologique des pratiques électorales – le marché et le rituel – qui, toutes les deux, favorisent une approche par trop linéaire et univoque des compétitions électorales, la première car elle est centrée sur les élections concurrentielles contemporaines, la seconde du fait de sa fragilité épistémologique et des limites interprétatives qu'elle induit, limites rarement explicitées par les auteurs qui s'en réclament ⁸. Mais, surtout, l'analyse configurationnelle permet de dépasser l'opposition académique entre analyses localisées et analyses comparatives. La notion de configuration permet également de décrire et d'analyser à la fois les élections lorsqu'elles sont fortement institutionnalisées et ces jeux faiblement différenciés, mais néanmoins structurants, que l'on retrouve dans les pratiques électorales anciennes. Les arguments récemment avancés par l'historien Christophe Pébarthe montrent qu'il est tout à fait possible d'utiliser de manière heuristique la notion de champ pour d'autres sociétés que les sociétés européennes de la seconde moitié du XIX^e siècle, en l'occurrence la Grèce ancienne ⁹. Il en va de même pour la notion de configuration, en particulier si l'on prend appui sur ce que nous a appris Paul Veyne dans sa leçon inaugurale au Collège de France sur la

3. *Ibid.*, p. 61.

4. *Ibid.*, p. 62.

5. *Ibid.*

6. Garrigou A. et B. Lacroix, « Norbert Elias : le travail d'une œuvre », in Garrigou A. et B. Lacroix (dir.), *Norbert Elias. La politique et l'histoire*, Paris, La Découverte, coll. « armillaire », 1997, p. 26.

7. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op.cit.*, pp. 154-161.

8. Il ne m'est pas possible de justifier plus en détail ces assertions dans le cadre de cet article, je me permets donc de renvoyer sur ce point à : Voilliot C., *L'analyse configurationnelle des élections, suivie de quelques considérations personnelles sur le département de l'Yonne*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches en science politique, Université Paris-Nanterre, 2017, vol. 1, ch. 1 & 2.

9. Pébarthe C., « *Oikonomia*, entre champ économique, champ politique et champ philosophique en Grèce ancienne. Méditations bourdieusiennes sur l'*Économique* de Xénophon », *Revue française de socio-économie*, n° 13, 2014, pp. 67-84.

« conceptualisation des invariants ¹⁰ » qui, de la manière dont il l'expose, correspond à la nécessité pour l'historien de s'extraire de réalités sociales intrinsèquement confuses. Transposée à la sociologie politique, cette proposition peut s'exposer comme suit : toute analyse comparée doit être une analyse « qui sépare en sachant pourquoi elle le fait ¹¹ ». Il serait difficile d'en dissimuler le caractère radical concernant l'appréhension des faits historiques. Pour Paul Veyne en effet, ces derniers « s'organisent par notions ¹² ». Cet affranchissement des scansionnements imposés par l'ordre temporel implique une contextualisation des phénomènes étudiés qui ne se limite pas à la production d'un récit, mais qui s'organise selon un cadre d'analyse dynamique qui subordonne la contextualisation à une intelligibilité produite par la conceptualisation des invariants. La sociologie de Norbert Elias s'inscrit parfaitement dans cette logique. Via la notion de configuration, elle permet d'étudier de manière relationnelle les pratiques électorales observables dans des sociétés où l'élection et la compétition électorale sont faiblement autonomisées et formalisées, tout comme dans celles où ces processus ont permis de stabiliser des formes plus institutionnalisées de compétition électorale au sein du champ du pouvoir.

Initialement appréhendée dans le cadre de recherches limitées au seul cas français, la notion de configuration électorale, telle que présentée dans le présent article, se veut par conséquent un outil de comparaison dans l'analyse politique, à la fois sur le plan synchronique et, avec certaines limites ¹³, sur le plan diachronique. Dans un premier temps, je reviendrai sur les conditions dans lesquelles j'ai été amené à recourir à la notion de configuration pour étudier initialement les élections sous la Monarchie de Juillet, avant de voir comment il est possible d'opérer une montée en généralité dans une perspective comparative.

Les configurations électorales de la Monarchie de Juillet

Lorsque j'ai commencé à travailler sur les pratiques électorales sous la Monarchie de Juillet dans le cadre de ma thèse de doctorat ¹⁴, j'ai été comme d'autres politistes avant moi confronté à ce monument historiographique

10. Veyne P., *L'inventaire des différences*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 17.

11. *Ibid.*, p. 45.

12. *Ibid.*, p. 49

13. L'étude comparée avec les élections « anciennes » est certes possible dans ce cadre, mais il est indispensable d'être attentif à ne pas construire une fausse continuité dans les pratiques étudiées. Cf. Barat E., Hollard V., Le Digol C. et C. Voilliot (dir.), *Histoire(s) d'élections*, CNRS éditions [à paraître en 2018]. Inversement, la grille d'analyse des styles de campagne récemment proposée par Clément Desrumaux, également inspirée de la sociologie de Norbert Elias, est trop restrictive et ne permet pas d'inclure l'ensemble des élections de l'époque moderne. Cf. Desrumaux C., « Une approche configurationnelle des styles de campagne. Les mobilisations électorales législatives en Grande-Bretagne (1997-2005) », *Politix*, n° 113, 2016, pp. 43-64.

14. Voilliot C., *La candidature officielle en France de la Restauration aux débuts de la Troisième République. Retour sur l'historiographie d'une pratique d'État*, Université Paris-X, 2002, 3 volumes.

qu'est la thèse d'André-Jean Tudesq¹⁵. Pour mémoire, c'est à lui que les organisateurs de la table-ronde sur les études du comportement électoral qui s'est tenue lors du congrès de l'AFSP à Grenoble en janvier 1984¹⁶ ont fait appel pour le rapport consacré au régime censitaire¹⁷. Face à la diversité des pratiques électorales liées à la nomination des députés par des collègues constitués majoritairement de propriétaires terriens et de fonctionnaires dans le cadre d'un suffrage censitaire très restrictif, et pour ne pas s'en tenir à une explication par les « influences locales » dont il entrevoyait à dire vrai avec difficulté les limites¹⁸, André-Jean Tudesq élabora une typologie des départements sous l'angle des rapports entre les « grands notables » et l'administration¹⁹. Il en distingue ainsi trois types en synthétisant plusieurs facteurs :

a) Les départements pauvres dominés par l'administration ou par des notabilités d'origine locale non résidentes (ex : la Corse) ;

b) Les départements à domination locale de notables résidents (ex : la Gironde) ;

c) Les départements dominés par l'administration et par des notables résidents (ex : l'Isère).

Cette typologie a le mérite de mettre l'accent sur l'opposition entre la domination exercée par les notables et l'emprise des agents de l'administration, très utile pour comprendre les logiques de la candidature ministérielle, mais elle pose néanmoins plusieurs problèmes. Premièrement, l'auteur n'est pas assez explicite dans la prise en compte des facteurs économiques : la pauvreté d'un département a-t-elle des effets directs sur les comportements électoraux, ou s'agit-il juste de prendre en compte le fait que le cens limite le nombre d'électeurs dans ces départements et accroît mécaniquement la proportion de fonctionnaires publics ? Deuxièmement, la distinction entre notables résidents et notables non-résidents ne prend pas en compte les activités effectivement exercées par ces agents sociaux. Troisièmement, l'auteur ne fait pas de place aux situations électorales concurrentielles où la domination des notables (ou celle des agents de l'administration) n'est pas suffisamment forte pour empêcher l'apparition d'entreprises politiques concurrentes. Quatrièmement, cette typologie n'est pas dynamique au sens où sa valeur heuristique est stric-

15. Tudesq A.-J., *Les grands notables en France, 1840-1849. Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 volumes.

16. <http://www.60ans-iepg.fr/8-anniversaires/congresafsp1984/presentation.pdf>

17. Tudesq A.-J., « Les comportements électoraux sous le régime censitaire », in Gaxie D. (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1985, pp. 106-123.

18. Tudesq A.-J., « Les influences locales dans la vie politique française sous la monarchie censitaire », in CERVL, *Les facteurs locaux de la vie politique nationale*, Paris, Pédone, coll. « vie locale », 1972, pp. 343-359.

19. Tudesq A.-J., *Les grands notables...*, *op. cit.*, pp. 113 et s.

tement liée à une période précise – la décennie 1840 – et principalement descriptive.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici les limites de la démarche typologique dans le cadre d'une démarche comparative. Pour Jean-Claude Passeron, lui aussi attentif aux convergences épistémologiques entre sociologie et histoire, elle n'a d'intérêt que si elle est indexée sur des contextes et repose sur des « configurations non susceptibles d'être épuisées par [l']analyse et [la] construction des propriétés pures ²⁰ ». Pour passer des propriétés substantielles que résume la typologie d'André-Jean Tudesq aux propriétés relationnelles, une approche en termes de « configuration » inspirée de Norbert Elias – pour qui une configuration est un « ensemble de tensions ²¹ » qui « attire notre attention sur les interdépendances humaines ²² » – semble plus appropriée. C'est bien parce qu'elles ne sont pas basées sur les propriétés substantielles des joueurs mais sur l'équilibre des tensions entre eux, que les configurations sont d'un grand intérêt pour l'analyse électorale. En effet, les individus pris dans la logique d'une compétition électorale agissent, certes, en fonction de règles du jeu, mais contribuent également à redéfinir ces règles, en cours de jeu, de manière pragmatique. Cette approche permet en effet de ne pas gommer la diversité des situations électorales, l'hétérogénéité et l'évolution des pratiques. L'allongement et la différenciation des chaînes d'interdépendance (ou plus précisément la « transformation de l'ensemble des relations sociales dans le sens d'un renforcement des dépendances et des contrôles réciproques et multipolaires ²³ ») dans ce que l'on peut envisager, à la suite de Nathalie Heinich, comme un « espace de pertinence ²⁴ » sont, par conséquent, des indices de l'évolution possible de ces configurations et permettent également d'entrevoir les effets potentiels de changements extérieurs. Il ne s'agit plus alors de décrire des situations, mais d'envisager comment les individus pris dans les compétitions électorales, ou ce qui en tient lieu, agissent en fonction de l'état de la configuration et contribuent en retour à redéfinir ces configurations. Dans ces conditions, le passage d'une configuration à une autre n'est jamais uniquement la conséquence de règles imposées de l'extérieur – par exemple une circulaire électorale –, mais résulte d'un nouvel équilibre des tensions qui tient aussi compte des propriétés sociales des joueurs et de leur aptitude à jouer avec les règles. Il devient ainsi possible de montrer « qu'une configuration doit être issue d'une certaine configuration précédente ou même de

20. Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2006 (1^{ère} éd. 1991), p. 132.

21. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op.cit.*, p. 157.

22. *Ibid.*, p. 160.

23. *Ibid.*, p. 79.

24. Qu'elle définit comme une « situation, à dimension spatio-temporelle variable, telle que ce qui y adient produit un effet sur tous les êtres qui y sont impliqués, lesquels contribuent eux-mêmes, par leurs actions, à modifier cette situation ». Heinich N., *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1997, p. 90.

toute une série de configurations d'un type bien défini, sans pour autant postuler que ces premières configurations doivent nécessairement se transformer en celles qui leur succèdent²⁵ ».

Ce dernier point est fondamental. Il permet notamment de contourner l'obstacle que représente encore et toujours la fétichisation du suffrage universel dans la construction d'une historiographie « républicaine » de la politique, construction que la science politique française a longtemps reprise à son compte en esquivant ou en mésestimant le poids des pratiques électorales antérieures à 1848²⁶. À rebours de toutes les perspectives globalisantes ou évolutionnistes, il est sans doute préférable – en l'état actuel des connaissances – de s'en tenir plus modestement à ce que peut nous apprendre l'analyse des configurations électorales ; à savoir que les comportements des différents acteurs intéressés par les opérations électorales sont susceptibles de s'inscrire dans des perspectives différentes mais pas nécessairement exclusives les unes des autres : affirmer ou défendre son rang dans la société locale, promouvoir des idées politiques nouvelles, partir en quête de positions d'État ou bien encore défendre des intérêts économiques. Les restrictions légales inhérentes au suffrage censitaire limitaient, certes, le nombre de joueurs directement intéressés à ces luttes électorales, mais pas nécessairement leur intensité ou leur signification pour ceux qui jouaient le jeu. Ce faisant, ils ont contribué à la mise en forme de ces compétitions électorales et à mettre en place une partie des éléments qui serviront ultérieurement à définir le modèle de l'élection libre et concurrentielle que nous connaissons aujourd'hui.

L'analyse configurationnelle est avant tout une analyse relationnelle pour laquelle il est nécessaire de mettre en évidence les positions occupées par les joueurs et les liens d'interdépendance qui les relient entre eux, tout en tenant compte des caractéristiques propres au jeu proposé (dans le cas présent, la nomination électorale). Cette approche implique, par conséquent, un travail d'enquête préalable qui ne se distingue pas encore à ce stade de l'histoire sociale, et de l'intérêt qu'elle porte aux propriétés et aux trajectoires des acteurs sociaux, ni de l'histoire politique « traditionnelle », et de l'intérêt qu'elle porte aux éléments contextuels dans une logique de réalisme de premier degré. Ce n'est que dans un second temps que les informations recueillies dans cette double logique d'histoire sociale et d'histoire politique peuvent et doivent être intégrées pour caractériser et indexer les configurations. Il s'agit ici d'adopter un point de vue synoptique en construisant, à partir de variables adéquates, une matrice de configurations électorales. Un danger guette néanmoins le chercheur à ce stade de l'enquête, danger bien identifié

25. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op.cit.*, p. 99.

26. Lacroix B., « Retour sur 1848. Le suffrage universel entre l'illusion du "jamais vu" et l'illusion du "toujours ainsi" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, pp. 34-40.

dans un article au titre suggestif par Pierre Karila-Cohen ²⁷. Du fait de l'implication des préfets dans les luttes électorales de la France du XIX^e siècle, il est tentant d'adopter leur point de vue au fur et à mesure que l'on utilise leurs « papiers » ou leurs correspondances que nous appréhendons comme des archives. Il est, par conséquent, impératif de restituer les logiques d'action de ceux que nous sommes tentés de regarder uniquement comme des « sources » d'information. Il ne s'agit pas seulement de vérifier les informations ainsi obtenues à l'aide d'autres archives ou d'autres sources documentaires, mais premièrement de faire le lien entre le travail électoral et les pratiques administratives de ces agents ²⁸ et, deuxièmement, d'inscrire leur position (et donc leur point de vue) dans la configuration que l'on étudie. Ce n'est qu'au prix de ce travail qu'il sera possible d'évaluer par exemple la validité des arguments, souvent mis en avant par les préfets soucieux d'anticiper d'éventuels revers électoraux vis-à-vis de leur ministre de tutelle ²⁹, sur les spécificités locales et le caractère exceptionnel de la situation que l'on retrouve souvent tels quels dans l'historiographie. *In fine*, il est possible de résumer les informations pertinentes sous la forme d'un tableau synoptique qui présente les différentes configurations possibles compte-tenu des différentes contraintes, pas uniquement législatives ou réglementaires, qui pèsent sur les joueurs ³⁰.

27. Karila-Cohen P., « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête », *Genèses*, n° 79, juin 2010, pp. 116-134.

28. Quéro L. et C. Voilliot, « Travail électoral et pratiques administratives dans le cadre du suffrage censitaire. Enquête sur un refus », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n° 26-27, 2003, pp. 131-147.

29. Voilliot C., « Qu'est-ce qu'une défaite électorale dans la France du XIX^e siècle ? », in Louault F. et C. Pellen (dir.), *Une sociologie politique de la défaite électorale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », [à paraître en 2018].

30. Une première version de ce tableau a été présentée dans le cadre d'une communication au colloque sur le suffrage universel organisé à Nanterre par Alain Garrigou en 1998 ; cf. Quéro L. et C. Voilliot, « Du suffrage censitaire au suffrage universel. Évolution ou révolution des pratiques électorales ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, pp. 34-40. La genèse de cette analyse configurationnelle des élections doit par conséquent beaucoup à cette collaboration initiale avec Laurent Quéro qui n'en sera jamais assez remercié.

Tableau 1 : Les configurations des élections à la Chambre des députés sous la monarchie de juillet

Caractéristiques	Configurations		
	<i>Domination notabiliaire</i>	<i>Concurrence arbitrée</i>	<i>Candidature recommandée</i>
Taille du collège électoral	Faible	Étendue	Variable
Différenciation des positions relatives	Faible	OUI	Faible
Mobilisation	Faible	Forte	Variable
Implication de l'administration préfectorale	Faible	Discrète	Forte
Travail d'anticipation « électorale »	Pas nécessaire	OUI	OUI
Modalité de nomination des candidats par le « centre »	Ratification	Sélection possible au cours du scrutin	Sélection
Possibilité de candidature extérieure	NON	Variable	OUI

La première configuration (**domination notabiliaire**) se caractérise par une faible différenciation des positions relatives et une faible mobilisation autour des enjeux électoraux. Ce type de configuration est d'autant plus probable que le nombre d'électeurs, et surtout d'éligibles, est faible. La nomination s'apparente alors à une « épreuve » – au sens mathématique du terme – de la domination exercée par un joueur ou une famille de joueurs dont le capital de relations sociales est retranscrit en bulletins de votes. Le vote ne perturbe pas le cours des relations de domination sociale ordinaires et, comme le remarquait André Siegfried dans le *Tableau politique de la France de l'Ouest*, cette domination notabiliaire, quoique sous des dehors un peu différents, perdure encore localement au tournant du siècle en dépit des reconfigurations de la compétition électorale. Ni la mobilisation des agents de l'administration ou d'agents électoraux privés, ni les rivalités entre joueurs ne viennent troubler à l'occasion du scrutin une configuration stable qui repose sur des « chaînes d'interdépendance » à la fois courtes et solides. Une telle configuration rend d'ailleurs quasi-impossible le succès de candidats extérieurs à la circonscription électorale.

La deuxième configuration (**concurrence arbitrée**) se caractérise par des rivalités sociales entre joueurs, notables ou notabilités ³¹, dont les chances de puissance sont comparables. Ces rivalités peuvent trouver dans la nomination électorale et dans les postes offerts à cette occasion un terrain de lutte d'autant que, les fonctions administratives et représentatives étant moins différenciées que de nos jours, cette nomination électorale peut être

l'occasion de changer des ressources notablières occupant des postes dans la haute administration et inversement, comme le montre l'étude du cursus des élus. À la longue, ce type d'épreuve affaiblit l'autorité « traditionnelle » des notables car elle oblige les électeurs censitaires à faire des choix et à le faire publiquement en s'appropriant des clivages politiques définis dans d'autres arènes. De plus, cette concurrence peut entraîner une forme de surenchère coûteuse dans l'investissement électoral où vont s'épuiser les ressources personnelles des candidats³². Lorsque chacun des candidats à la nomination se proclame également « fidèle » au gouvernement en place, ce type de configuration contraint les agents de l'administration à adopter une position d'arbitre afin de ne pas s'aliéner le soutien du vainqueur dont l'identité était difficile à prévoir.

La troisième configuration (**candidature recommandée**) correspond à ce que l'on désignait à l'époque sous le terme de « candidature ministérielle ». L'ampleur du répertoire d'action dont disposaient les agents de l'administration dans leur soutien contraignait les autres candidats potentiels, y compris les notables, soit à un affrontement direct, soit à la recherche préalable de l'obtention du précieux label préfectoral, qui était alors interprété comme un ralliement au gouvernement. Ce type de configuration pouvait être assez stable, surtout s'il y avait beaucoup de fonctionnaires publics parmi les électeurs. Inversement, les pratiques de la candidature officielle pouvaient susciter des contestations qui dépassaient les limites du jeu électoral et favoriser des coalitions d'opposants comme en 1834 où ponctuellement il y eut des alliances électorales entre légitimistes et républicains³³.

Comparer les configurations électorales

Présentées de manière statique dans le tableau qui précède, les configurations électorales doivent être envisagées de manière dynamique, ce que permet l'analyse proposée par Elias dans *Qu'est-ce que la sociologie*. Comprendre le basculement d'une configuration à une autre suppose, selon la méthode précisée par Norbert Elias, l'adoption d'un point de vue analytique capable de repérer, dans les temporalités qui leur sont propres, les tensions partielles qui suffisent à déstabiliser une configuration. L'analyse configurationnelle recherche donc une rupture – tantôt localisée, tantôt globale – de l'équilibre des tensions à l'origine d'une reconfiguration – tantôt progressive, tantôt soudaine – d'une configuration électorale. Ainsi, l'étude du passage d'une confi-

-
31. Les notabilités disposent d'un capital de relations sociales lié à un emploi public de haut rang alors que les notables ont accumulé par et pour eux-mêmes cette espèce de capital.
 32. Le phénomène est surtout perceptible à partir du moment où l'augmentation du nombre d'électeurs à mobiliser va accroître les dépenses à effectuer. Cf. Phélippeau E., *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.
 33. Voilliot C., « Des candidats contre les "extrêmes" : l'action électorale des préfets dans la préparation des élections législatives de 1834 », in Biard M., Gainot B., Pasteur P. et P. Serna (dir.), « *Extrême* » ? *Identités partisanes et stigmatisation des gauches en Europe (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2012, pp. 187-200.

guration à l'autre s'avère-t-elle très fructueuse pour comprendre l'évolution générale des pratiques électorales. Le passage d'une configuration à une autre peut être provoqué par une « crise de succession ». On trouvera un bel exemple dans les luttes politiques consécutives au décès en 1976 du maire démocrate de la ville de Chicago, Richard J. Dailey, en poste depuis 1955, qui s'est terminée par l'élection d'Harold Washington en 1983, à l'issue d'une période assez chaotique où plusieurs successeurs potentiels se sont avérés incapables d'assembler symboliquement et pratiquement les pièces de l'héritage³⁴. Un changement de conjoncture gouvernementale ou un changement effectif des règles du jeu, mais aussi des transformations endogènes peuvent également provoquer, mais souvent de manière moins immédiatement perceptible, des effets analogues : l'augmentation du nombre d'électeurs, la montée en puissance d'entrepreneurs locaux, etc. C'est toutefois l'émergence des entreprises artisanes, et leur aptitude à constituer un monopole collectif sur la désignation des candidats à l'élection, qui s'est avérée l'évolution la plus remarquable. En raisonnant principalement à partir de l'histoire électorale française, il est possible d'inventorier les différentes combinaisons possibles (neuf), y compris les cas où interviennent des transformations dans les pratiques qui ne remettent pas en cause la structure de la configuration (cases grisées du tableau 2).

Configurations de départ	Configurations d'arrivée		
	<i>Domination notabiliaire</i>	<i>Concurrence arbitrée</i>	<i>Candidature recommandée</i>
<i>Domination notabiliaire</i>	1→1 Succession ordonnée le plus souvent dans un cadre familial	1→2 Politisation des nominations électives qui deviennent des compétitions électorales	1→3 Reconnaissance du notable en position dominante
<i>Concurrence arbitrée</i>	2→1 Notabilisation d'un acteur qui vient occuper une position centrale dans le jeu local	2→2 Élection libre et concurrentielle	2→3 Labellisation d'un candidat par une institution à vocation monopolistique
<i>Candidature recommandée</i>	3→1 Autonomisation et implantation locale du candidat recommandé	3→2 Contestation des pratiques coercitives de l'institution dominante	3→3 Monopole d'une institution (État, Église, syndicat ou entreprise partisane)

Tableau 2 : Les évolutions possibles des configurations électorales

34. Kleppner P., *Chicago Divided. The Making of a Black Mayor*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 1985.

Relier ainsi les configurations électorales dans une sorte de « processus évolutionnaire ³⁵ » permet, en dehors de tout déterminisme et de tout finalisme, de discerner une dynamique générale favorable au modèle de l'élection libre et concurrentielle, qui s'est imposée notamment grâce à une instrumentation du suffrage ³⁶ et à une domestication des électeurs ³⁷ ; transformation qui est aujourd'hui l'objet de l'attention de nombreuses organisations internationales à propos des pays du Sud et qui a donné naissance à un véritable marché de la surveillance et de la certification des élections où des intervenants extérieurs, pas toujours au fait des réalités locales, deviennent des acteurs essentiels dans la production d'un verdict dont ils vont assumer la conformité aux normes internationales, c'est-à-dire à de « bonnes formes » institutionnelles ³⁸. L'analyse configurationnelle a l'avantage de ne pas écraser les autres évolutions possibles ni de les écarter *a priori* par une adhésion aveugle aux justifications démocratiques qui enveloppent l'élection libre et concurrentielle ³⁹. La manière dont Norbert Elias envisageait l'évolution des configurations nous dissuade en effet de procéder ainsi. « Dans bien des cas – sinon dans tous – la plasticité des configurations que forment des hommes en vertu de leur interdépendance est si grande, que la configuration la plus tardive, issue d'un certain état de la configuration précédente, n'est qu'une des nombreuses transformations possibles que contenait en germe cette première configuration ⁴⁰ ».

Quelques exemples permettront de mieux comprendre ces nombreuses transformations possibles et la dynamique plurielle des configurations électorales. Il s'agit, dans la logique d'inventaire suggérée par Paul Veyne évoquée précédemment, d'envisager l'ensemble des cheminements possibles – symbolisés par des flèches – sans inscrire cet inventaire dans une direction *a priori* afin de ne pas s'inscrire dans une temporalité qui ne pourrait que justifier, sans la démontrer, la prédominance d'une configuration sur les autres.

1 ⇨ 1 Les exemples d'une transmission héréditaire et notabiliaire de mandats électifs ne sont pas rares, même lorsque cette transmission suppose des ressources, notamment financières, qui excèdent parfois les ressources personnelles des candidats ⁴¹. Si l'on regarde, par exemple, la liste des conseillers

35. Cornu R., « Évolution et processus configurationnel chez Norbert Elias », *Philosophiques*, 252, 1998, pp. 239-256.

36. Crook M et T. Crook, « L'isolier universel ? La globalisation du scrutin secret au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n° 43, 2011, pp. 41-55.

37. Garrigou A., *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

38. À titre d'exemple, voir l'analyse réflexive d'une mission d'observation dans Guevara E., « Un vote organisé par des gangs ? Observation d'une mission d'observation internationale de l'élection présidentielle de 2014 au Salvador », *Critique internationale*, n° 78, 2018, pp. 127-146.

39. Voilliot C., « “Élections, piège à cons” ? Petite histoire de la délégation électorale », in *Voter et se taire ? Monopoles politiques ; influences médiatiques*, Paris, Syllepse, coll. « Documents de la Fondation Copernic », 2008, pp. 13-23.

40. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, op.cit., p. 99.

généraux du canton de Vézelay (département de l'Yonne) entre 1871 et 1992, on constate que ce mandat a été détenu sous diverses étiquettes partisans par la famille Flandin pendant cent-quinze années sur cent-vingt-et-une, respectivement par Charles (de 1871 à 1887), par son fils Étienne (de 1893 à 1922), par son petit-fils Pierre-Étienne (de 1922 à 1940), par Charles, frère du précédent (de 1945 à 1955) en quelque sorte par « usufruit ⁴² », puis de nouveau par Pierre-Étienne (de 1955 à 1958) et, enfin, par l'arrière-petit-fils du premier nommé, Paul (de 1958 à 1992). La fin de la « dynastie Flandin » n'a pas pour autant rendu possible une politisation très marquée de ces élections locales. En témoigne le slogan limpide qui figurait en 2004 sur certaines affiches électorales du successeur de Paul Flandin, André Villiers : « Vas-y Dédé ! ⁴³ ». Dans d'autres cas, comme l'a montré Étienne Criqui, les entreprises partisans vont tenter de contrôler la gestion des mandats et interviennent dans les successions ⁴⁴, ce qui peut entraîner le basculement vers une configuration de type 3. En dehors des périodes de succession, on peut évaluer la persistance de configurations marquées par la domination notabiliaire, y compris lorsqu'il s'agit de « petit notables », en mesurant l'intensité des campagnes électorales. Dans son enquête sur les communes rurales de la Somme lors des élections municipales de 2014, Sébastien Vignon note ainsi que 15 % des maires de son échantillon ont été réélus « sans avoir spécialement déployé de stratégies de campagne électorale » car ce scrutin ne servait « qu'à réactiver des allégeances [...] constituées au fil du temps ⁴⁵ ». Ce phénomène semble néanmoins résiduel dans la mesure où l'arrivée de nouveaux habitants issus des centres urbains dans les communes « périphériques » peut favoriser des logiques de concurrence et/ou de professionnalisation des candidats aux élections et le basculement vers une configuration de type 2.

1⇔2 Le passage d'une configuration marquée par la domination notabiliaire à une configuration plus concurrentielle peut être décrit à l'aide de l'analogie mercantile, chère à la sociologie politique française (c'est d'ailleurs le seul cas de figure où cette analogie s'avère véritablement pertinente). Cette confi-

41. Patriat C. et J.-L. Parodi (dir.), *L'héritité en politique*, Paris, Économica, coll. « Collectivités territoriales », 1992.

42. « L'usufruit consiste pour un membre de la famille, ou pour un proche, à reprendre temporairement le ou les mandats au décès du titulaire sachant que les biens feront retour à l'héritier de la famille. L'usufruitier exerce le mandat par procuration ». Criqui E., « La politique en héritage. Les successions familiales en France au XXI^e siècle », *Héritité et compétition politique*, Congrès de l'AFSP, Paris, 2013, p. 5. En l'espèce, l'usufruit n'était pas la conséquence d'un décès mais de l'inéligibilité temporaire de Pierre-Etienne Flandin qui avait occupé des fonctions importantes sous le régime de Vichy et qui récupéra son mandat de conseiller général lorsque son frère « s'est retiré pour raisons de santé » selon la formule utilisée par le journal *Le Monde* dans son édition du 24 mars 1955.

43. Observation ethnographique de l'auteur. André Villiers a été réélu en 2004 au premier tour de scrutin avec 59,30 % des suffrages exprimés.

44. Criqui E., « La politique en héritage... », art. cit.

45. Vignon S., « Des maires en campagne(s). Transformations des répertoires de mobilisation électorale et des registres de légitimité politique dans les mondes ruraux », *Politix*, n° 113, 2016, p. 21.

guration est celle qui correspond *grosso modo* au modèle du marché électoral proposé par Daniel Gaxie⁴⁶. Ce cas de figure s'avère être une modalité possible de démocratisation du jeu électoral, mais n'épuise pas la réalité des transformations des configurations électorales. En résumé, c'est l'introduction d'une concurrence dans l'offre de candidatures qui va contribuer à modifier les règles implicites du jeu électoral. Les causes peuvent en être multiples, de l'apparition d'un nouvel acteur sur la scène locale au développement d'entreprises collectives visant à représenter une classe sociale dont le poids numérique en fait une force électorale potentielle au niveau local, comme les partis socialistes à la fin du XIX^e siècle⁴⁷ ; ou l'incapacité des notables à élargir géographiquement leur influence lorsque le périmètre de leurs circonscriptions électorales était brusquement élargi à la faveur d'une réforme, comme celle intervenue en Angleterre en 1867 (*Reform Act*), les contraignant à solliciter les suffrages d'électeurs qui échappaient aux réseaux de dépendance préalablement tissés⁴⁸. Ce passage d'une configuration à une autre correspond donc généralement, mais pas nécessairement, à l'augmentation du nombre d'électeurs au sein de la circonscription électorale. Il est typique des phases d'universalisation du suffrage, quelles qu'en soient les modalités et les graduations.

1⇒3 Confrontés à des notables en position dominante ou susceptibles de le (re)devenir, les responsables des institutions amenées à labelliser des candidatures – l'État dans la France du XIX^e siècle, les entreprises artisanes aujourd'hui – peuvent, par crainte d'une défaite en cas de « parachutage » d'un candidat, préférer adouber le favori (qui est souvent le sortant) au prix de concessions idéologiques ou programmatiques et d'un engagement à soutenir la majorité au pouvoir s'il s'agit d'une élection à une assemblée délibérante⁴⁹. Cette reconnaissance est en quelque sorte une labellisation par défaut pour laquelle, le plus souvent, il n'est pas fait beaucoup de publicité... Ce genre de contorsions trouve un équivalent actuel dans la mise en échec de la nomination partisane dès lors que le rapport de force interne est plus favorable aux élus qu'aux militants, comme l'ont montré Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki à propos de l'évolution récente du PS en France⁵⁰. Cette manière de faire

46. Gaxie D. (dir.), *Explication du vote...*, *op.cit.*

47. Huard R., *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1996, ch. 10 ; Offerlé M., « Le nombre de voix. Électeurs, partis et électoralat socialistes à la fin du 19^{ème} siècle en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 71/72, mars 1988, pp. 5-21.

48. Cox G. W., *The Efficient Secret. The Cabinet in the Development of Political Parties in Victorian England*, New York, Cambridge University Press, 1987, pp. 57 et s.

49. Dolez B. et M. Hasting (dir.), *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2003.

50. Lefebvre R. et F. Sawicki, *La Société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006. Pour les périodes précédentes, voir Castagnez N., « La notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 96, octobre-décembre 2007, pp. 35-46 ; Chamouard A., « Existe-t-il des notables socialistes sous la Troisième République », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, www.histoire-politique.fr] ; Lacorne D., *Les notables rouges. La construction municipale de l'union de la gauche*, Paris, Presses de la FNSP, 1980.

demeure, néanmoins, limitée par la faiblesse des institutions à prétention monopolistique, susceptibles d'influencer durablement l'offre politique. Ce n'est que lorsque les entreprises partisans disposent d'un véritable monopole de désignation des candidatures que l'on peut parler de candidats officiels à leur sujet. L'organisation en France d'élections primaires peut avoir pour conséquence de contribuer à préserver une apparence de monopole que la baisse tendancielle des effectifs militants et de la participation aux élections tend à éroder.

2⇒1 La puissance des notables était largement liée à leurs propriétés terriennes et à la domination exercée sur ceux qui vivaient et travaillaient sur ces terres, beaucoup d'entre eux appartenant d'ailleurs à des familles d'ancienne noblesse. Les transformations économiques et sociales suite à la révolution industrielle et la montée en puissance des entreprises partisans ont progressivement érodé leur pouvoir⁵¹. De nouveaux notables ont pu néanmoins apparaître à la faveur de cette révolution industrielle, comme les Schneider au Creusot (département de Saône-et-Loire), qui vont durablement monopoliser les mandats électifs locaux grâce à un paternalisme sans bornes et au retrait des institutions de l'État du territoire correspondant à leurs entreprises⁵². L'usage notabiliaire de ressources politiques liées aux bonnes relations entretenues avec les milieux catholiques et patronaux explique également la longévité de la carrière bordelaise de Jacques Chaban-Delmas⁵³. Quant à l'implantation électorale réussie de François Mitterrand dans le Morvan nivernais, elle ne doit rien à son évolution partisane de la droite vers la gauche, mais beaucoup à sa capacité à intercéder en faveur d'une région rurale pauvre et, par conséquent, dépendante des ressources étatiques⁵⁴. La notabilisation des professionnels de la politique ne va toutefois pas sans difficultés et suppose des ajustements par rapport aux positions antérieurement occupées au sein du champ politique, comme le montre l'exemple de Martine Aubry à Lille⁵⁵. Il ne faut pas confondre en effet le processus de notabilisation, et le changement de configuration

-
51. Bensoussan D., « Les aristocraties bretonnes à l'épreuve des répercussions de la Première Guerre mondiale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, juillet-septembre 2008, pp. 51-63 ; Jean-Louis Briquet, « Notabili e processi di notabilizzazione nella Francia del diciannovesimo e ventesimo secolo », *Ricerche di storia politica*, vol. 15, n° 3, 2012, pp. 279-294.
52. Offerlé M., « Les Schneider en politique », in *Les Schneider, Le Creusot. Une famille, une entreprise, une ville (1836-1960)*, Paris, Fayard/RMN, 1995, pp. 288-305. Voir aussi, dans cette logique, Dubasque F., *Jean Hennessy (1874-1944). Argent et réseaux au service d'une nouvelle République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2008.
53. Lagroye J., *Société et politique. J. Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pédone, coll. « vie locale », 1973. Gaston Defferre est un autre exemple contemporain de cet usage des ressources notabiliaires. Cf. Mattina C., « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, n° 67, 2004, pp. 129-155 ; Ollivier A.-L., *Gaston Defferre : un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969*, Thèse pour le doctorat en histoire, ENS Cachan, 2011.
54. Battut J., *François Mitterrand. Le Nivernais : 1946-1971, la conquête d'un fief*, Paris, L'Harmattan, 2011.
55. Lefebvre R., « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identités », *Politix*, n° 65, 2004, pp. 119-146.

qu'il peut impliquer, avec l'accumulation simple de capital politique : la notabilisation implique à la fois une prise de distance vis-à-vis des entreprises partisans, mais aussi l'accumulation privative d'un capital social sous la forme du capital d'autochtonie spécifique aux classes dominantes ⁵⁶, et parfois même d'un capital économique. Les récents démêlés judiciaires des responsables du Parti populaire et, dans une moindre mesure, du parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) dans leurs fiefs respectifs (de l'affaire Gürtel à celle des ERE – *expedientes de regulación de empleo* – d'Andalousie) fournissent une bonne illustration de ces mécanismes. L'usage fréquent du terme de « notable » dans le langage courant, y compris pour qualifier des professionnels de la politique, ne doit donc pas laisser croire dans le cas français à une notabilisation généralisée de ces derniers. S'il l'on observe bien, dès le dix-neuvième siècle, une professionnalisation des notables qu'illustre le cas du baron de Mackau ⁵⁷ et, réciproquement, une notabilisation des professionnels, les conversions de ressources et les transformations de chaînes de dépendance sociale induites par ces processus supposent une rencontre, assez rare, entre des aptitudes personnelles et des potentialités permises par la configuration locale.

2⇨2 L'élection libre et concurrentielle est aujourd'hui le modèle dominant à la fois sur le plan idéologique et pratique dans les pays occidentaux. Cette configuration est relativement stable car la légitimité de l'élu(e) est, de manière principale, liée au respect des règles de la concurrence par les différentes entreprises partisans et, de manière secondaire, à la participation des électeurs. D'un pays à l'autre, on observe toutefois des différences significatives, notamment quant au rôle des financements par des entreprises privées, financements admis et largement pratiqués aux États-Unis, mais de plus en plus limités et délégitimés en France ⁵⁸. L'intensité de la concurrence électorale sert parfois de justification à des choix marqués par un grand pragmatisme : ainsi le « radical » Léon Gambetta soutenant en 1876 dans la circonscription de Meaux (département de Seine-et-Marne) l'industriel Émile-Justin Menier qui avait, il est vrai, l'immense avantage de pouvoir financer les journaux du « parti républicain » tout en s'assurant par avance du vote des ouvriers de sa chocolaterie ⁵⁹. Il est difficile de se référer à une mesure objective de l'intensité de la concurrence électorale. Ni le nombre de candidats ni les sommes d'argent dépensées ne sont de ce point de vue des indicateurs pertinents. À cela s'ajoute le phénomène de la juridicisation des élections qui n'est pas complètement indépendant. De la même manière que s'est développé un

56. Tissot S., « De l'usage de la notion de capital d'autochtonie dans l'étude des catégories supérieures », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, pp. 99-109.

57. Phélippeau E., *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

58. Phélippeau E., « Le financement de la vie politique française par les entreprises 1970-2012 », *L'Année sociologique*, vol. 63, n° 1, 2013, pp. 189-223.

59. Delalande N., « Émile-Justin Menier, un chocolatier en République. Les controverses sur la légitimité de la compétence d'un industriel dans la France des années 1870 », *Politix*, n° 84, 2008, pp. 9-33.

droit de la concurrence pour les entreprises économiques et commerciales, le droit électoral évolue de plus en plus comme l'élément central de maintien des conditions d'une concurrence, jugée optimale, entre les entreprises artisanes.

2⇒3 Lorsqu'une institution est en mesure d'occuper une position dominante, voire hégémonique, au sein des compétitions électorales, les luttes politiques *stricto sensu* vont se déplacer en amont au sein de cette institution, soit dans le cadre de scrutins préparatoires (que l'on distinguera des élections primaires qui ont un caractère public), soit de manière plus feutrée autour de ceux qui détiennent le pouvoir d'investir les candidats, comme dans le cas des « machines politiques » américaines qui, durablement, pouvaient limiter la dimension concurrentielle des opérations électorales en mobilisant un nombre suffisant d'électeurs sur des bases clientélares en tirant parti d'affinités religieuses et/ou ethniques⁶⁰. Ces machines, essentiellement présentes dans les grandes villes dont la population était issue de l'immigration, reposaient à la fois sur un « ancrage social⁶¹ », lié à la distribution d'emplois publics et de faveurs multiples⁶², et sur un important effort d'organisation pour enrôler ces électeurs et contrôler leurs votes à l'instar de la Tammany Hall new-yorkaise⁶³. Jessica Trounstein montre à propos de deux villes américaines – Chicago et San Jose – que cette contrainte organisationnelle est d'ailleurs en partie commune aux machines politiques urbaines et aux équipes réformatrices bien que leurs répertoires d'action et leurs stratégies électorales diffèrent sensiblement par ailleurs⁶⁴. *In fine*, divers éléments contextuels sont susceptibles de favoriser une évolution monopolistique (au moins au niveau des can-

-
60. Allswang J.-M., *A House for All Peoples. Ethnic Politics in Chicago, 1890-1936*, Lexington, The University Press of Kentucky, 1971 ; Dorsett L. W., *The Pendergast Machine*, New York, Oxford University Press, 1968 ; Dowdy G. W., *Mayor Crump Don't Like it. Machine Politics in Memphis*, Jackson, University Press of Mississippi, 2006 ; Erie S. P., *Rainbow's End. Irish-Americans and the Dilemmas of Urban Machine Politics, 1840-1985*, Berkeley, University of California Press, 1988 ; Good D. L., *Orville: The Dictator of Deaborn. The Rise and Reign of Orville L. Hubbard*, Detroit, Wayne State University Press, 1989 ; Guterbock T. M., *Machine Politics in Transition. Party and Community in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1980 ; Jeansonne G., *Leander Perez. Boss of the Delta*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1977 ; McCaffery P., *When Bosses Ruled Philadelphia. The Emergence of the Republican Machine, 1867-1933*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1993 ; Rakove M., *Don't Make no Waves... Don't Back no Losers. An Insider's Analysis of the Daley Machine*, Bloomington, Indiana University Press, 1975.
61. Bonnet F., « Les machines politiques aux États-Unis. Clientélisme et immigration entre 1870 et 1950 », *Politix*, n° 92, 2010, p. 11.
62. Riordon W. L., *Plunkitt of Tammany Hall*, BN Publishing, 2008. Ce livre paru pour la première fois en 1905 est la transcription des auditions du sénateur Georges Washington Plunkitt, un des bossés de la Tammany Hall, devant une cour de justice du comté de New York.
63. Allen O. E., *The Tiger: The Rise and Fall of Tammany Hall*, Boston, Addison-Wesley, 1993 ; Golway T., *Machine Made. Tammany Hall and the Creation of Modern American Politics*, New York, Liveright, 2014 ; Myers G., *The History of Tammany Hall*, New York, Boni & Liveright, 1917 (1^{ère} éd. 1901).
64. Trounstein J., *Political Monopolies in American Cities. The Rise and Fall of Bosses and Reformers*, Chicago, The University of Chicago Press, 2008, ch. 3. Voir aussi Simpson D., "The New Daley Machine: 1989-2004" (2004) : https://pols.uic.edu/docs/default-source/chicago_politics/papers/newdaleymachine.pdf?sfvrsn=2&sfvrsn=2

didatures et/ou dans le cadre de coalitions) en partant d'une configuration concurrentielle : délégitimation des entreprises partisans dans un contexte de crise ⁶⁵, redécoupage des circonscriptions électorales concentrant les électeurs en fonction de leurs préférences partisans supposées ⁶⁶, déséquilibre dans les ressources utilisables pour la compétition électorale, etc. Mais il ne suffit pas que les conditions matérielles ou psychologiques de la concurrence électorale soient affectées pour que l'équilibre d'une configuration de type 2 soit pour autant menacé. Encore faut-il qu'une institution, ancienne ou apparue dans le cadre de la crise, soit en mesure de revendiquer un monopole sur la désignation des candidats. Or, ce n'est pas toujours le cas, même lorsque l'intention politique est repérable. Ainsi, les élections de février 1871, organisées dans un laps de temps assez bref et dans un contexte de crise liée à la guerre contre la Prusse et au recul des armées françaises, furent paradoxalement parmi les plus « libres » du XIX^e siècle ⁶⁷...

3⇨1 L'emprise des institutions labellisant des candidats peut, dans la durée, se heurter aux vellétés d'autonomie de ceux qui estiment, par calcul ou par oubli de la puissance de l'institution qui les a fait roi, qu'ils peuvent maîtriser par et pour eux-mêmes les ressorts de la nomination électorale. La carrière politique du baron de Mackau, restituée avec une grande finesse d'analyse par Éric Phélippeau, constitue un exemple significatif d'une telle trajectoire où un candidat officiel (mais qui avait obtenu ce « label » avec beaucoup de difficultés sous le Second Empire) façonne une entreprise de patronage dans le département de l'Orne, entreprise dont l'efficacité lui permet ensuite de s'autonomiser durablement de l'institution qui l'a initialement labellisé et promu ⁶⁸. Ce cas, qui reste néanmoins relativement atypique pour la période, de professionnalisation d'un notable lui permettant de préserver la domination sociale, que lui-même ou sa famille exerçaient auparavant de manière plus directe, illustre combien les configurations électorales sont à la fois définies par les stratégies des principaux acteurs qui contribuent, de manière relationnelle, à les stabiliser, mais aussi à quel point ces stratégies doivent s'adapter, sur le moment, aux contraintes inhérentes à chaque configuration.

65. Rayner H., *Les scandales politiques. L'opération "Mains propres" en Italie*, Paris, Michel Houdiard, 2005.

66. Balinski M., *Le suffrage universel inachevé*, Paris, Belin, 2004, ch. 8 ; Cox G. W. et J. N. Katz, *Elbridge Gerry's Salamander. The Electoral Consequences of the Reapportionment Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; Cox G. W. et J. N. Katz, "Gerrymandering roll calls in Congress, 1879-2000", *American Journal of Political Science*, vol. 51, n° 1, 2007, pp. 108-119 ; C. Leveaux Sharpe et J. C. Garand, "Race, Roll Calls, and Redistricting: The Impact of Race-Based Redistricting on Congressional Roll-Call", *Political Research Quarterly*, vol. 54, n° 1, 2001, pp. 31-51.

67. Voilliot C., « Des "candidatures officielles" en 1871 ? Du constat de l'impossible à l'hypothèse du pensable », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 16, 2011, pp. 11-22.

68. Phélippeau E., « La fin des notables revisitée », in Offerlé M. (dir.), *La profession politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, coll. « socio-histoires », 1999, pp. 69-92.

3⇨2 La délégitimation des « candidatures officielles » à la fin du Second Empire et, surtout, l'échec de ces candidatures lors des élections législatives de 1877 consécutives à la crise du 16 mai se sont traduites par une euphémisation de ce répertoire d'action⁶⁹. Les candidatures recommandées n'ont pas disparu pour autant sous la Troisième République⁷⁰, mais se sont transformées en candidatures officieuses. Cette évolution a accompagné le changement de configuration : les candidats et leurs soutiens se devaient, au moins en apparence, de respecter minimalement le principe d'une concurrence à armes égales... et se virent contraints d'inventer ou de perfectionner les biens d'équipements nécessaires à leurs campagnes électorales en mettant fin à leur lien de subordination symbolique et matérielle vis-à-vis de l'État. Maintenir en l'état le répertoire d'action ayant durablement donné naissance aux candidatures recommandées s'est avéré difficile dans le cas français⁷¹. Pour le dire autrement, une configuration de type 3 ne peut être stable que si la prédominance de l'institution qui organise et met en œuvre les opérations électorales n'est pas remise en cause, ou que si des entreprises partisans arrivent à stabiliser le monopole qu'elles détiennent sur les candidatures, et plus généralement sur l'accès au champ politique. Dans le cas inverse, l'évolution vers une configuration de type 2 est probable. L'Allemagne wilhelmienne offre un autre exemple d'évolution du répertoire d'action de la candidature officielle. Lors de la création du Reich en 1871, la Prusse a conservé la loi électorale de 1849 favorable aux élites traditionnelles mais, confronté à la montée en puissance du mouvement ouvrier, le chancelier Bismarck et son ministre de l'intérieur, Robert von Puttkammer, vont utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire élire des candidats favorables au gouvernement impérial. Ces candidatures recommandées vont être fragilisées par la création en 1874 d'une commission d'enquête au sein du Reichstag (*Wahlprüfungskommission*), qui va contribuer à objectiver les pratiques électorales coercitives. Après 1898, les candidats seront ainsi incités à recourir à ce que la politiste américaine Isabela Mares nomme « *noiseless strategy*⁷² », qui correspond en tous points au processus d'euphémisation évoqué plus haut à propos du cas français. Autre cas de figure intéressant, ce que l'historien américain Richard Franklin Bense nomme, non sans une certaine ironie, « *frontier democracy* » : dans les territoires de l'ouest, non encore érigés en États et où le système partisan était encore embryonnaire au milieu du XIX^e siècle, les postes électifs étaient large-

69. Nord P., *Le moment républicain. Combats pour la démocratie dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « Le temps des idées », 2013 (1^{ère} éd. 1995) ; Voilliot C., *La Candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Carnot », 2005, ch. 7.

70. Bertrand Joly a raison d'insister sur ce point, mais il sous-estime néanmoins les transformations induites par le changement de configuration. Cf. Joly B., *Histoire politique de l'affaire Dreyfus*, Paris, Fayard, 2014, pp. 63 et s.

71. Voilliot C., « Les candidatures gouvernementales sous la III^e République (1878) », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 22, 2014, pp. 161-167.

72. Mares I., *From Open Secrets to Open Voting. Democratic Electoral Reforms and Voter Autonomy*, New York, Cambridge University Press, coll. "Cambridge Studies in Comparative Politics", 2015, p. 51.

ment contrôlés par l'administration fédérale (à l'exception de l'Utah où les Mormons étaient les maîtres des urnes) ⁷³, parfois même en faisant voter illégalement les soldats des forts où étaient concentrés la majorité des électeurs de ces territoires ⁷⁴. L'augmentation de la population électorale et la formation d'un système bipartisan vont toutefois rapidement favoriser l'apparition de configurations plus concurrentielles.

3⇨3 Comme nous venons de le voir, les configurations de type 3 sont les plus instables, car elles sont liées à la puissance d'institutions dont l'action électorale est souvent susceptible d'être remise en cause au nom de la « liberté » ou de la « démocratie ». Les deux formes les plus courantes aujourd'hui se retrouvent dans les démocraties plébiscitaires, comme la Russie ⁷⁵, ou dans les États où sont apparues des entreprises partisanes à prétention monopolistique, comme l'AKP en Turquie ⁷⁶. Les États-Unis offrent un exemple particulier de cette seconde variante car les deux partis, républicain et démocrate, « bénéficiant des mécanismes de monopolisation et de concentration des ressources qu'induisent la fréquence des consultations, l'institutionnalisation de l'activité parlementaire et la mobilisation autour de l'élection présidentielle ⁷⁷ », ont durablement préservé leur monopole partagé sur les compétitions électorales, au besoin en les déplaçant en amont (dans le cadre des élections primaires) lorsqu'un parti se trouvait localement en position hégémonique, comme les démocrates dans les États du sud ⁷⁸, à l'instar de la Caroline du sud où le pourcentage des voix démocrates par rapport au total démocrates + républicains n'est jamais descendu en-dessous de 95 % lors des élections présidentielles entre 1896 et 1944 ⁷⁹. Il s'agit toutefois d'un duopole et, en ce sens, cette configuration est un modèle intermédiaire car il y a bel et bien une concurrence préservée au sein de ce duopole qui s'est progressivement construit ⁸⁰ en réponse aux contraintes pratiques posées, à compter de la fin des années 1820, par la mobilisation d'électeurs de plus en plus nombreux ⁸¹ sur un territoire de plus en plus vaste ⁸². Il en résulte par conséquent

73. Bensel R. F., *The American Ballot Box in the Mid-Nineteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 212-216.

74. *Ibid.*, p. 195 et s.

75. Raviot J.-R., *Démocratie à la Russe. Pouvoir et contre-pouvoir en Russie*, Paris, Ellipses, 2008.

76. Massicard E., « Une décennie de pouvoir AKP en Turquie : vers une reconfiguration des modes de gouvernement ? », *Les études du CERI*, n° 205, juillet 2014.

77. Fayat H., « La genèse de la concurrence pour la ratification : les partis politiques », in Cohen A., Lacroix B. et P. Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 2009, p. 133.

78. Key V. O. Jr., *Southern Politics in State and Nation*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1984 (1^{ère} éd. 1949) ; Kousser M. J., *The Shaping of Southern Politics Suffrage Restriction and the Establishment of the One-Party South, 1880-1910*, New Haven, Yale University Press, 1974.

79. Bean H. L., *How to Predict Elections*, New York, Alfred A. Knopf, 1948, p. 86.

80. La construction du duopole repose sur la capacité des deux partis politiques dominants à intégrer les enjeux portés par les partis émergents et à coopter une partie de leurs dirigeants. Cf. Hirano S. et Snyder J. M. Jr., « The Decline of Third-Party Voting in the United States », *The Journal of Politics*, vol. 69, n° 1, 2007, pp. 1-16.

que, si on prend en compte ce duopole en tant que tel, sans tenir compte des effets d'éviction qui lui sont consubstantiels⁸³, il s'apparente bien à un système d'élections libres et concurrentielles.

L'analyse configurationnelle, dont j'ai tenté ici de montrer le caractère heuristique pour l'étude comparative des pratiques électorales, occupe une place singulière dans la sociologie de Norbert Elias⁸⁴. Pour ce dernier, il s'agissait d'un concept à même d'être utilisé de manière très diversifiée : « Il s'applique aussi bien aux groupes relativement restreints, qu'aux sociétés formées par des milliers ou des millions d'être interdépendants⁸⁵ ». Une configuration peut être « relativement transparente », c'est-à-dire appréhendable comme telle par les joueurs en situation d'interdépendance, ou « pas directement perceptible »⁸⁶, comme dans le cas d'une ville ou d'une nation. Cette propriété analytique permet ainsi de mettre en perspective des chaînes d'interdépendance de taille variable et, par conséquent, des élections aussi différentes que les élections législatives en Inde, qui ont mobilisé 814 millions d'électeurs en 2014, et l'élection par quelques dizaines d'électeurs censitaires d'un député sous la Restauration. Cette mise en perspective fait écho à deux des caractéristiques principales d'une configuration : l'équilibre des tensions et la répartition inégale des chances de pouvoir. Lorsque l'équilibre d'une configuration est modifié, de manière exogène ou endogène peu importe à ce niveau d'analyse, il y a une probabilité que cette configuration évolue vers un autre type de configuration. Quant à la répartition des chances de pouvoir entre les joueurs, en l'occurrence des chances d'être nommé, elle ne relève pas seulement d'une physique sociale, que la statistique permettrait de mettre au jour à partir des propriétés individuelles (« je vote comme je suis »), mais bien plutôt d'une division du travail qui doit être appréhendée de manière dynamique, sous la

81. De 365 000 électeurs pour les élections présidentielles de 1824 à plus d'un million pour celles de 1828. Cette augmentation est partie liée à des changements dans les législations électorales des états. Cf. Keyssar A., *The Right to Vote. The Contested History of Democracy in the United States*, New York, Basic Books, 2000.

82. Le système bipartisan est peu ou prou transposé dans l'ensemble des États à compter des élections de 1840. Cf. Aldrich J. H., « Jacksonian Democracy. The Mass Party and Collective Action », *Why Parties? A Second Look*, Chicago, The University of Chicago Press, coll. « Chicago Studies in American Politics », 2011 (1^{ère} éd. 1995), pp. 102-129 ; Altschuler G. C. et S. M. Blumin, *Rude Republic. Americans and their Politics in the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2000, ch. 1 ; McCormick R. P., *The Second American Party System. Party Formation in the Jacksonian Era*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1966 ; Reynolds D. S., *Walking Giant. America in the Age of Jackson*, New York, HarperCollins, 2008.

83. Gilens M., « Inequality and Democratic Responsiveness », *Public Opinion Quarterly*, vol. 69, n° 5, 2005, pp. 778-796 ; Ihl O., « Deep pockets. Sur le recrutement ploutocratique du personnel politique aux États-Unis », in Offerlé M. (dir.), *La profession politique...*, *op.cit.*, pp. 333-356.

84. Sans compter les problèmes de traduction, la notion de configuration est en effet parfois traduite par « figuration » ou « formation » dans certaines versions disponibles en français des textes de Norbert Elias.

85. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, *op.cit.*, p. 158.

86. *Ibid.*, p. 159.

forme de ce qu'Elias désignait comme « étude génétique rétrospective ⁸⁷ », formule que l'on peut comprendre, me semble-t-il, en faisant référence comme le faisait Elias lui-même à la notion d'*habitus*, lorsqu'il précisait que « l'interdépendance des différentes positions de configuration, et l'*habitus* des hommes ne peuvent s'expliquer et se comprendre que par référence à l'évolution des configurations dont ils sont issus ⁸⁸ ».

Aujourd'hui, la plupart des configurations électorales en France correspondent à la logique de l'élection libre et concurrentielle, car l'ensemble des pratiques et des règles du jeu – en particulier la jurisprudence sur les élections – convergent pour le maintien de la matrice de l'élection libre et concurrentielle ⁸⁹. Toutefois, de manière marginale, des configurations de type 1 ou de type 3 peuvent être recensées, soit parce que des notables sont en mesure de maintenir leur aire d'influence au niveau local dans le cadre d'élections mobilisant un faible nombre d'électeurs (élections municipales ou cantonales), au besoin en ayant des recours à des pratiques clientélares ⁹⁰ et/ou distributives (*pork-barrel politics* ⁹¹) ; soit parce que des entreprises partisans sont en mesure de désigner par elles-mêmes et par anticipation le candidat vainqueur, situation souvent décrite par la métaphore du « bastion ⁹² ». Recenser les différentes configurations existantes à un moment donné n'est d'ailleurs pas le travail le plus intéressant que cette grille d'analyse sociologique permet de faire, sauf à reproduire de manière plus sophistiquée l'inclinaison typologique évoquée plus haut. L'analyse configurationnelle a pour principal atout de rendre possibles des comparaisons qui ne portent exclusivement ni sur les résultats – qui forment l'univers familier de la sociologie électorale basée sur les sondages d'opinion et sur les données chiffrées – ni sur l'offre politique appréhendée par le biais de « familles » ou d'idéologies politiques. L'objet de la comparaison doit être les configurations elles-mêmes, ce qui permet ainsi de sortir des cadres institutionnels et géographiques qui s'imposent au chercheur avec une régularité déconcertante. Dès lors, il devient possible et même sou-

87. *Ibid.*, p. 199.

88. *Ibid.*, p. 200.

89. Voilliot C., « L'opération électorale », in Cohen A., Lacroix B. et P. Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique...*, op. cit., pp. 395-405.

90. Briquet J.-L. et F. Sawicki (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998 ; Kitschelst H. et S. Wilkinson (eds.), *Patrons, Clients, and Policies. Patterns of Democratic Accountability and Political Competition*, New York, Cambridge University Press, 2007 ; Monier F., *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Edouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2008 ; Piattoni S. (ed.), *Clientelism, Interests, and Democratic Representation. The European Experience in Historical and Comparative Perspective*, New York, Cambridge University Press, 2001 ; Weitz-Shapiro R., *Curbing Clientelism in Argentina. Politics, Poverty, and Social Policy*, New York, Cambridge University Press, 2014.

91. Stokes S. C., Dunning T., Nazareno M. et V. Brusco (eds.), *Brokers, Voters, and Clientelism. The Puzzle of Distributive Politics*, New York, Cambridge University Press, 2013, p. 12.

92. Dubasque F. et É. Kocher-Marboeuf (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique, 1750-2009*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014.

haitable de comparer une élection législative française sous la III^e République avec une élection contemporaine dans un pays d'Amérique latine, ou une élection cantonale sous le Second Empire avec une élection locale dans un pays d'Afrique subsaharienne. Lorsque l'analyse comparée se doit de respecter des cadres institutionnels et temporels, ce type de comparaison n'est pas possible. Lorsqu'il s'agit de comparer des configurations, elle devient concevable⁹³. Alors que, dans le premier cas, la comparaison n'aboutira au mieux qu'à souligner les différences institutionnelles ou à mettre en avant une perspective culturaliste, la comparaison des configurations peut mettre l'accent sur les pratiques électorales d'une part et sur les logiques d'action des joueurs, de l'autre. Les rapprochements ainsi effectués, pour surprenants qu'ils puissent être de prime abord, ne pourront que renforcer notre compréhension de l'inscription des mécanismes électoraux dans des trajectoires différentielles de construction de l'État parlementaire, trajectoires elles-mêmes prises dans des chaînes d'interdépendance de plus en plus longues. La sociologie de Norbert Elias offre de plus une piste de recherche, complémentaire de la précédente, aux spécialistes des élections : l'étude, pour un pays donné, du décalage entre des logiques électorales concurrentielles lorsqu'elles sont imposées de l'extérieur, ce qui est souvent le cas aujourd'hui, et le processus de civilisation. Ce décalage préoccupe de toute évidence aujourd'hui les spécialistes de science politique⁹⁴, mais ce sont surtout les économistes qui tendent à faire prévaloir leur grille d'analyse sur l'utilité et le coût des élections⁹⁵. Or, si cette grille d'analyse a l'avantage de faire fi en apparence des habituels griefs culturalistes concernant les pays du Sud, elle conduit en fait à subordonner l'étude des pratiques électorales à leur capacité à s'inscrire dans les règles de bonne gouvernance pour juguler les violences et instaurer un nouvel ordre social⁹⁶.

-
93. Malgré les limites évidentes d'une grille d'analyse principalement issue de *18 Brumaire de Louis Bonaparte* de Karl Marx et des connaissances alors disponibles sur l'histoire des pratiques électorales en France, l'analyse comparée des élections des dictatures militaires latino-américaines des années 1970 et des élections du Second Empire envisagée par les chercheurs du CERI permettait déjà de dépasser les cadres usuels de comparaison de la sociologie électorale. Cf. Hermet G., Linz J. J. et A. Rouquié (dir.), *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la FNSP, 1978. Il y a peu d'études de ce type en langue française aujourd'hui et le plus souvent l'analyse ne dépasse pas le stade de la juxtaposition monographique. Cf. Dabène O., Hasting M. et J. Massal (dir.), *La surprise électorale. Paradoxes du suffrage universel*, Paris, Karthala, coll. « science politique comparative », 2007.
94. Mansfield E. D. et J. Snyder, *Electing to Fight. Why Emerging Democracies Go to War*, Cambridge, MIT Press, "BCSIA Studies in International Security", 2005 ; Norris P., *Why Elections Fail*, New York, Cambridge University Press, 2015.
95. Collier P., *Wars, Guns, and Votes. Democracy in Dangerous Places*, New York, HarperCollins, 2009.
96. North D. C., Wallis J. J. et B. R. Weingast, *Violence et ordres sociaux*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 2010 (1^{ère} éd. 2009).